

Schéma Régional des Carrières d'Île-de-France

Consultation Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Paris

Réunion du 27 novembre 2025 en formation « carrières »



(1) Pourquoi un schéma régional des carrières ?

Le schéma régional des carrières (SRC), instauré par la **loi ALUR n°214-366 du 24 mars 2014**, est élaboré par les services de l'Etat et approuvé par le **préfet de région**, pour une durée de 12 ans.

L'Île-de-France dispose de 4 schémas départementaux des carrières récents (approuvés en 2014)

Seine-et-Marne - Essonne - Yvelines - Val-d'Oise



(1) Pourquoi un schéma régional des carrières ?



C'est un document de planification qui



- répond aux besoins en matériaux et substances de carrières du territoire
- Appréhende l'activité économique dans sa globalité : extraction-utilisation-logistique
- Prend en compte des enjeux liés : environnement-aménagement approvisionnement de proximité
- Tient compte des politiques publiques de l'Etat en Île-de-France
- Tient compte des évolutions techniques : évolutions dans le BTP



(2) La méthode d'élaboration et le contenu du SRC

Constitution d'un comité de pilotage (préfet de région) qui suit l'élaboration du SRC, groupes de travail, ateliers d'échange, présentation des documents en webinaire/COPIL

-Notice de présentation

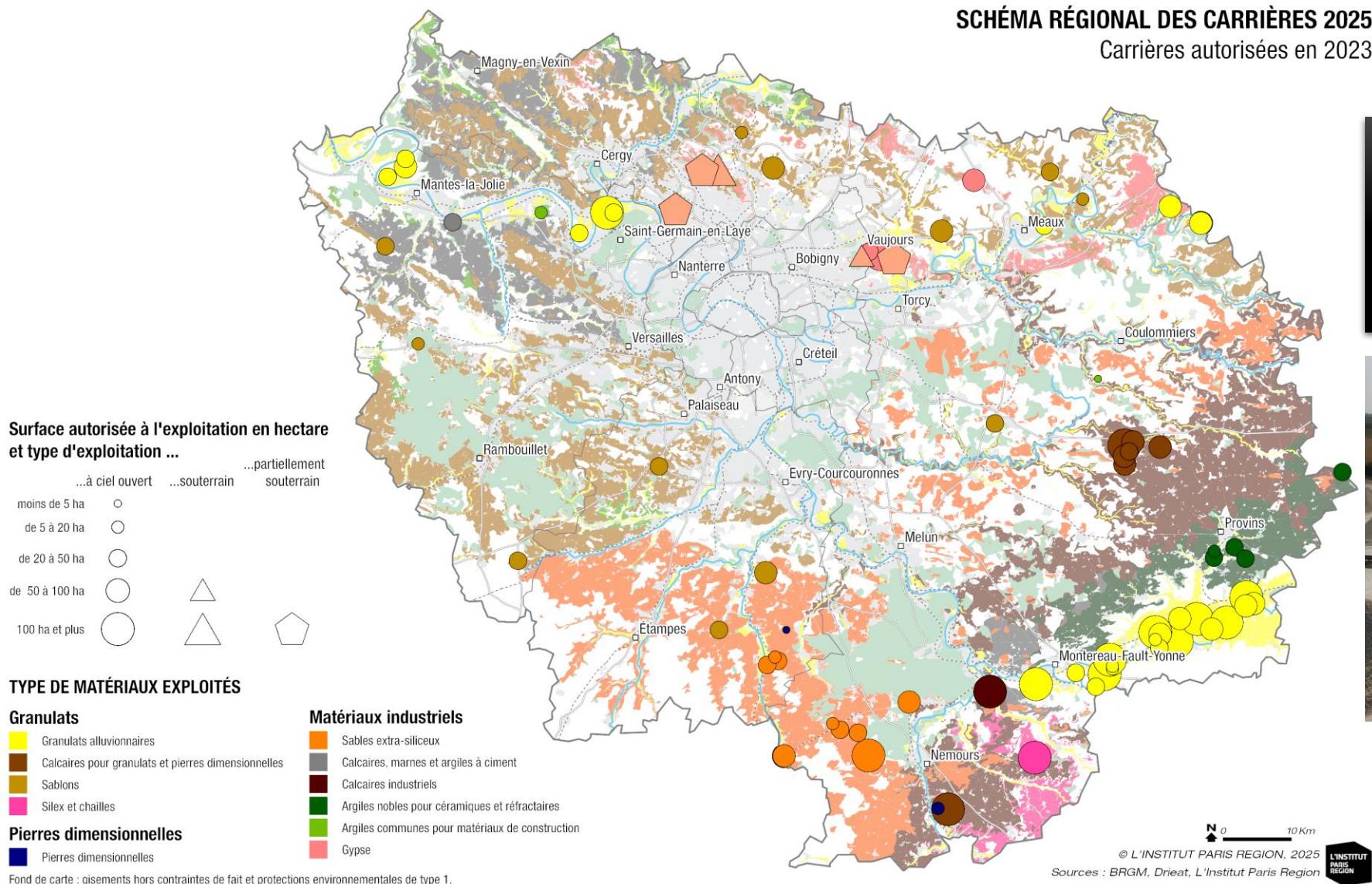
-Rapport du schéma :

- Bilan des schémas départementaux des carrières (SDC)
- Etat des lieux des ressources et besoins
- Scénario d'approvisionnement à 12 ans
- Les objectifs, orientations, et mesures qui en découlent.

-Evaluation environnementale (L.122-4 CE)

-Documents cartographiques

(3) Quelques chiffres : l'extraction des matériaux en Île-de-France



→ En 2023 : 75 carrières autorisées
→ Extraction : 12,9 Mt
→ Seine-et-Marne (51 sites)



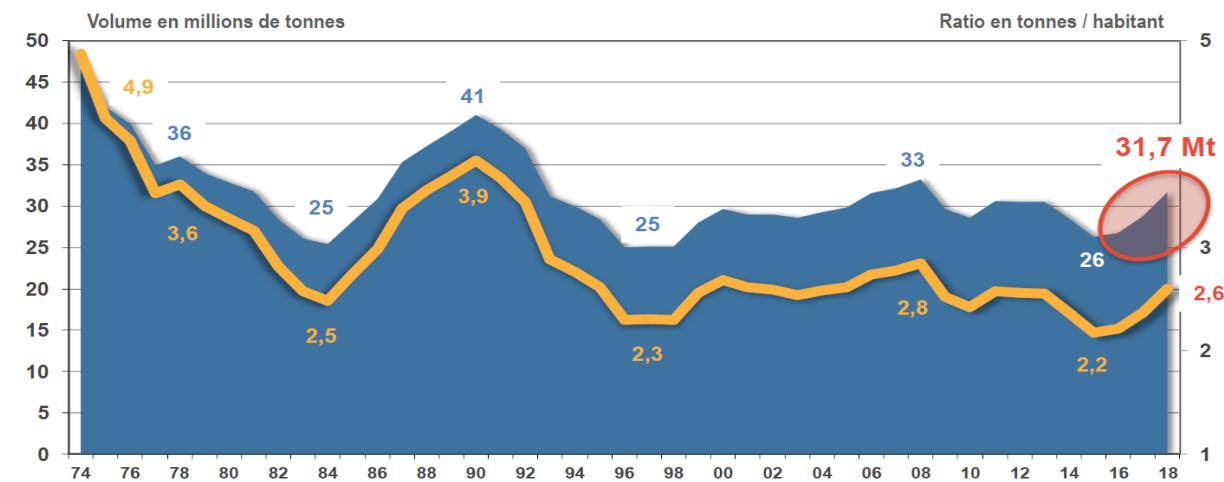
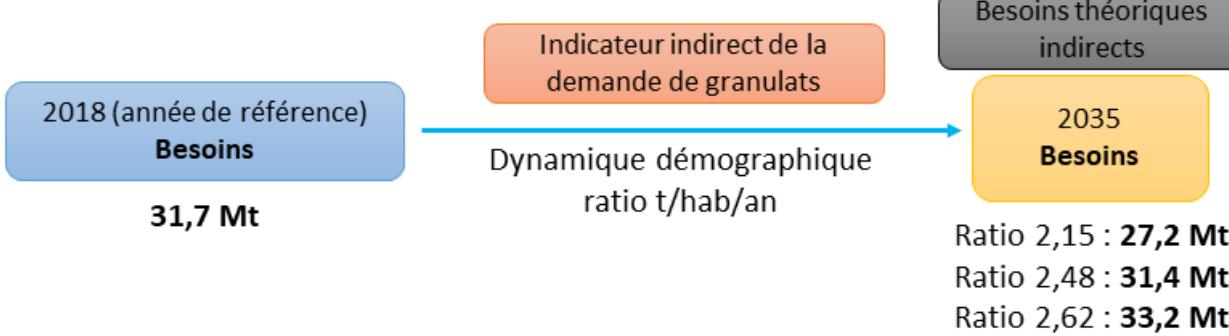
(4) Les scénarios d'approvisionnement à horizon 2035

LES SCENARIOS

- Ils doivent conduire une réflexion prospective sur 12 ans, en terme d'approvisionnement du territoire en granulats.
- Les conclusions de cette réflexion sont présentées sous la forme de **scénarios potentiels**, à **horizon 2035**.

ESTIMATION DES BESOINS EN GRANULATS A HORIZON 2035

- Projection à horizon 2035 à partir d'un ratio brut moyen de consommation de granulats : **2,15 / 2,48 / 2,62 t/an/hab.**
- Taux de croissance annuel de la population tendanciel établi par l'INSEE.



(6) Cadre pour l'exploitation des carrières ...

**7 objectifs déclinés en 26 orientations et traduits de manière opérationnelle en :
42 mesures et 10 recommandations**

Objectif n°1 : Assurer une gestion durable des ressources minérales primaires.

Objectif n°2 : Favoriser et encourager le recyclage, le réemploi, et la valorisation des ressources minérales secondaires, et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés.

Objectif n°3 : Optimiser les transports et à moindre impact sur l'environnement.

Objectif n°4 : Intégrer la gestion de la ressource minérale dans la planification du territoire.

Objectif n°5 : Enjeux environnementaux sur le territoire pour l'implantation/extension des carrières.

Objectif n°6 : Prendre en compte les enjeux relatifs à l'exploitation des carrières.

Objectif n°7 : Favoriser un réaménagement des carrières vertueux en regard de l'aménagement du territoire.

(6) Cadre pour l'exploitation des carrières ...

Traduction des enjeux du SRC pour Paris avec une série de recommandations :

Objectif n°2 : Favoriser et encourager le recyclage, le réemploi, et la valorisation des ressources minérales secondaires, et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés.

Objectif n°3 : Optimiser les transports et à moindre impact sur l'environnement.

Objectif n°4 : Intégrer la gestion de la ressource minérale dans la planification du territoire.

Recommandation n°3 : encourager la possibilité d'intégrer des installations de tri/recyclage sur le territoire notamment via un accompagnement financier

→ Cas de figure pour Paris : plateforme de concassage mobile sur les chantiers pour un recyclage sur place

Recommandation n°7 : prévoir dans les documents d'urbanisme les espaces nécessaires à l'implantation et au fonctionnement des installations consommateurs de granulats

→ Installations consommatrices de granulats au plus près des grandes opérations d'aménagements, notamment ceux de la métropole du Grand Paris : centrales à béton connectées à la voie d'eau

(6) Cadre pour l'exploitation des carrières ...

Traduction des enjeux du SRC pour Paris avec une série de recommandations :

Objectif n°2 : Favoriser et encourager le recyclage, le réemploi, et la valorisation des ressources minérales secondaires, et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés.

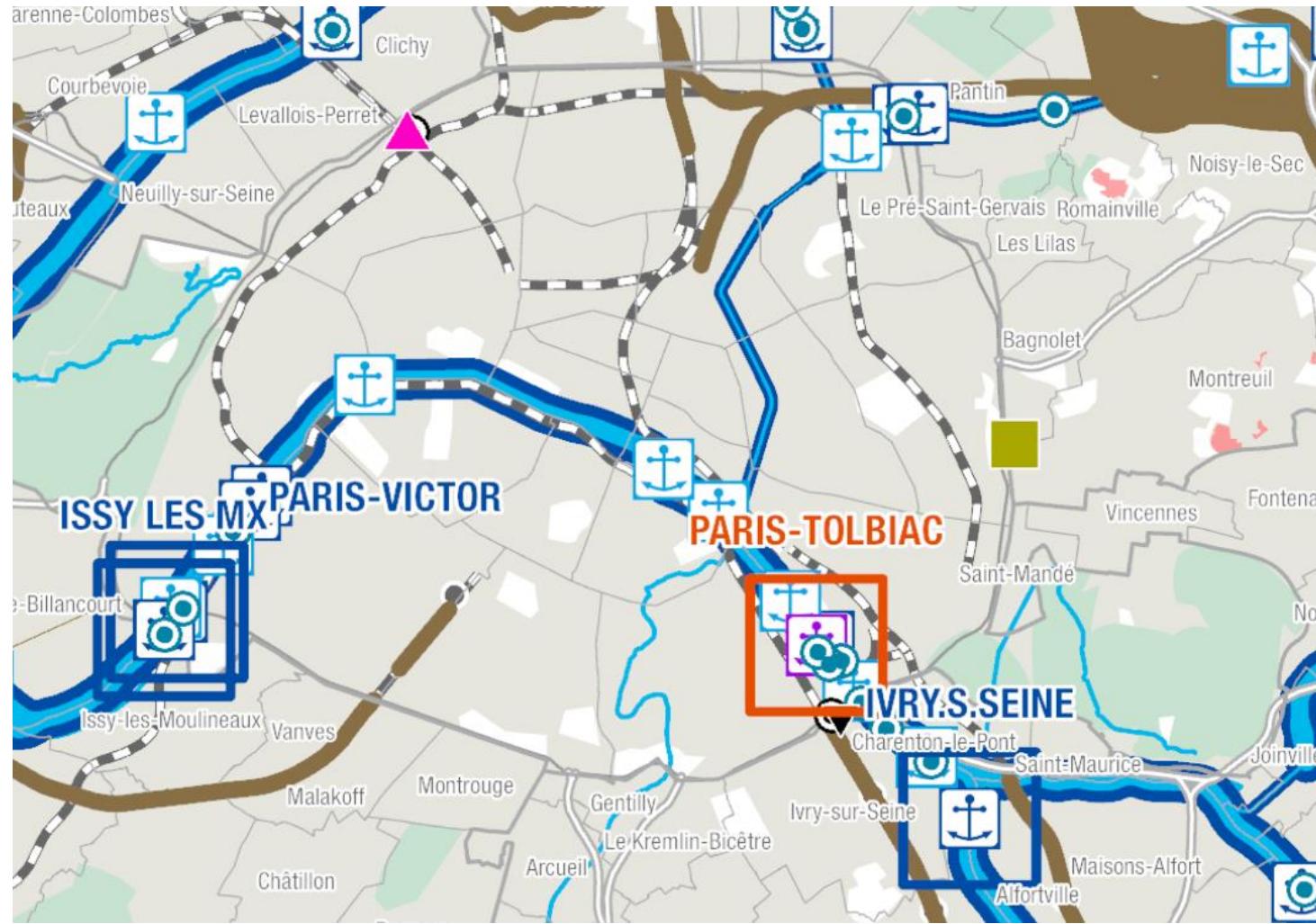
Objectif n°3 : Optimiser les transports et à moindre impact sur l'environnement.

Objectif n°4 : Intégrer la gestion de la ressource minérale dans la planification du territoire.

Recommandation n°9 : prise en compte des infrastructures ferroviaires et portuaires dans les documents d'urbanisme pour un approvisionnement multimodal en matériaux sur le territoire

→ Développement (maintien) des infrastructures de transports ferroviaires et portuaires : points de déchargement afin de garantir **un approvisionnement multimodal en matériaux**

(7) Zoom sur Paris avec ces séries de recommandations ...



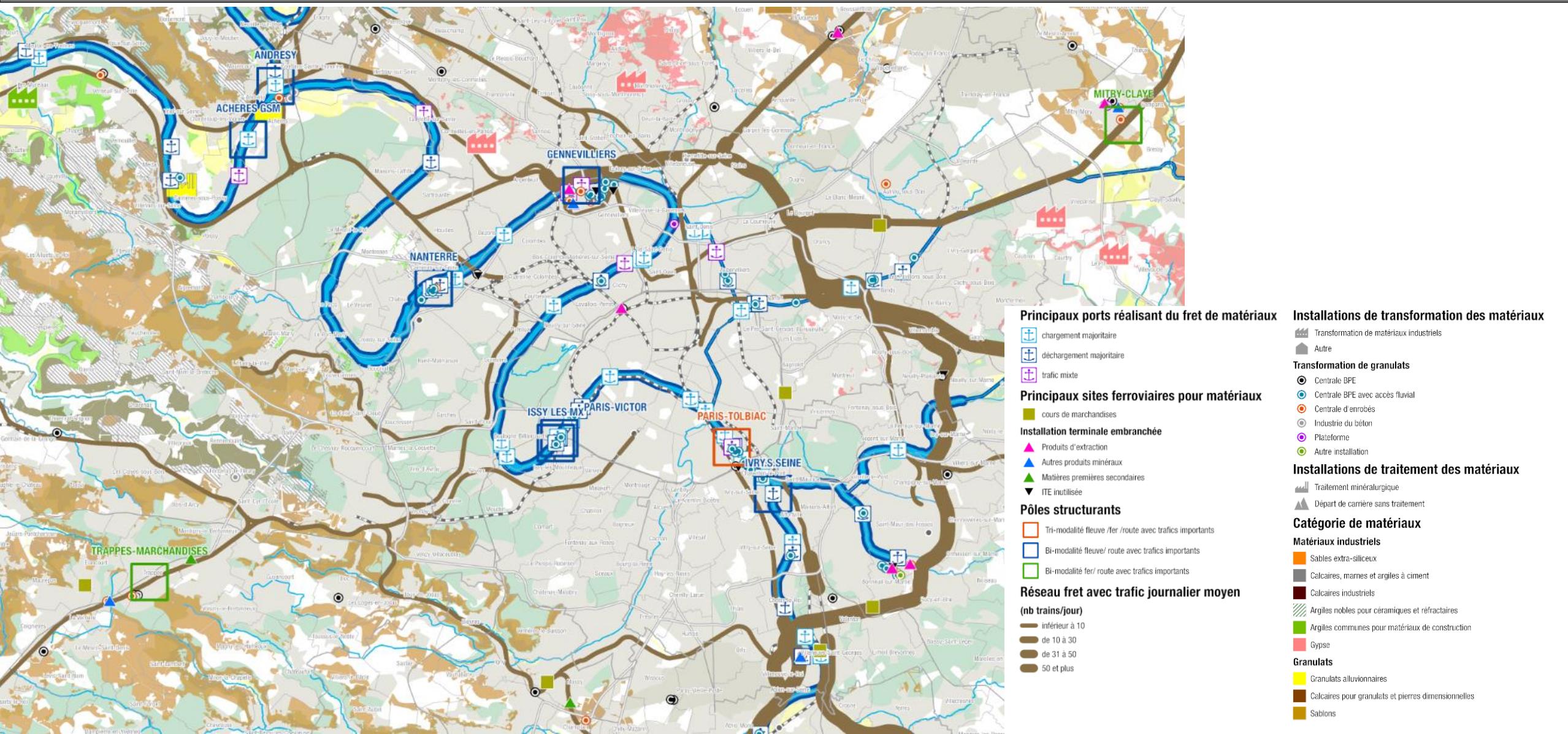
Enjeux sur la logistique :

-les plateformes portuaires de Paris-Tolbias, Paris-Victor, et Paris-Bercy (>400 000 t/an) parmi les plus importants ports de déchargement

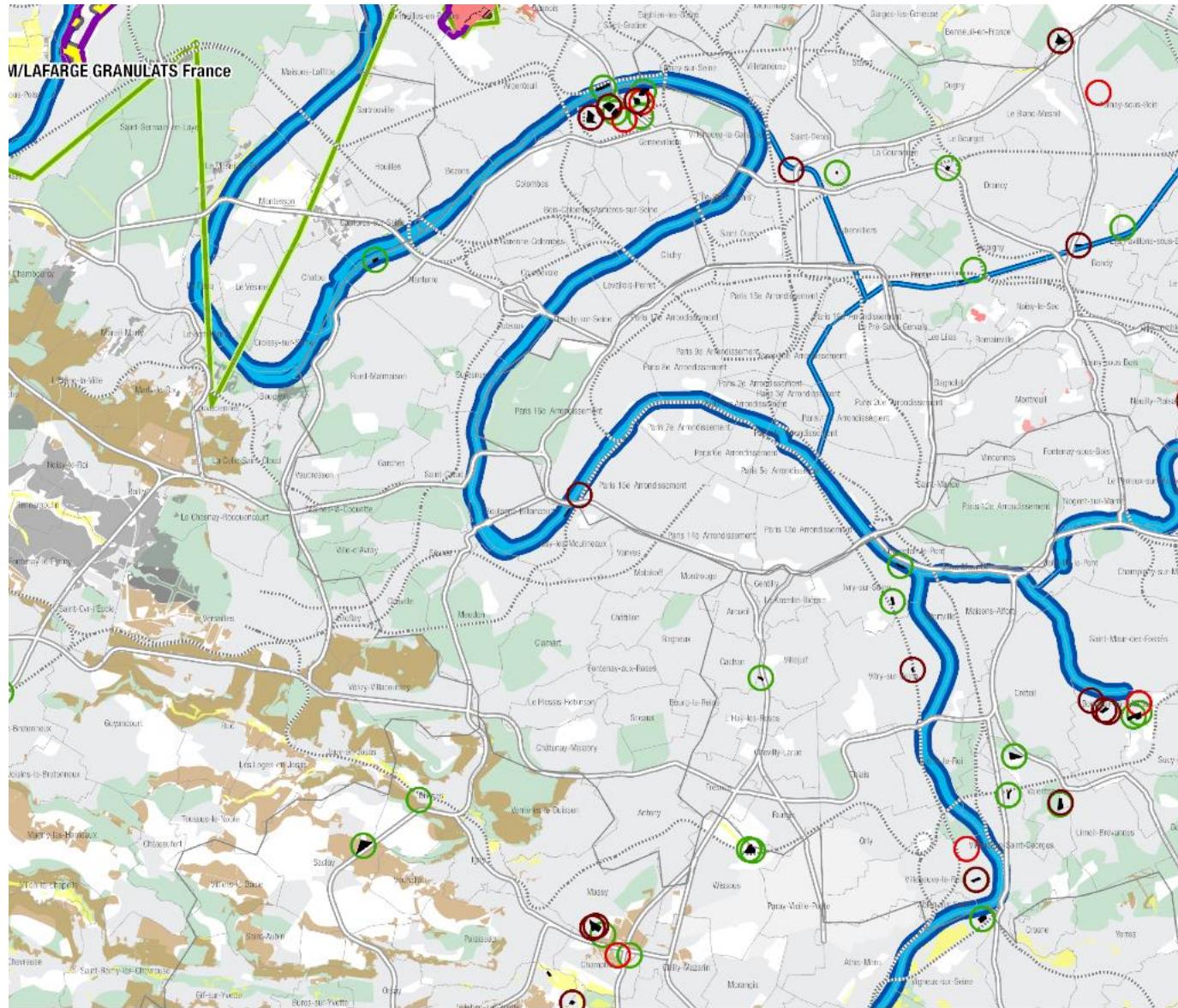
-connexion avec les sites consommateurs de granulats : les centrales à béton

Articulation avec les objectif n°3 et n°4 du SRC : optimiser les transports et à moindre impact sur l'environnement

(8) Le contexte de Paris à l'échelle de la métropole ...



(8) Le contexte de Paris à l'échelle de la métropole ...



Sites de recyclage

- Sites de traitement de terres
- Centrales d'enrobage
- Plate-forme de concassage

Bassins d'exploitation stratégiques

- Bassin 2024

Autres zonages

- Zone spéciale de carrières
- Emprise des sites dédiés au recyclage

(9) Calendrier et prochaines étapes ...

